

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Miscellaneous Special Projects Division (XN)/Division
des projets spéciaux divers (XN)
Canadian Building
219 Laurier Ave. West, 13th Floor
Room 13077
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet SAP Fonctionnel SPICT	
Solicitation No. - N° de l'invitation G9931-120007/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client G9931-120007	Date 2013-03-06
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XN-105-25523	
File No. - N° de dossier 105xn.G9931-120007	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-03-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ward, Kristen	Buyer Id - Id de l'acheteur 105xn
Telephone No. - N° de téléphone (819) 994-0985 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 934-8626
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 001

L'objet de cette modification est de publier des réponses aux questions reçues concernant la DP SPICT.

LES PRECISIONS SUIVANTES FONT PARTIES DE LA DP SPICT:

Question 1) Dans la section 7.8 (c) (ii) sur la page 29 de 31 - la couronne indique que,

(ii) une fois que le Canada aura payé le prix maximal de l'AT, il n'aura plus à verser d'autres montants, que l'entrepreneur est responsable de ne pas aller sur le prix maximal de l'AT, mais l'entrepreneur doit achever le travail décrit dans l'AT/contrat et correspondant au prix maximum établi. Si les travaux décrits dans l'AT/contrat sont achevés en moins de temps que prévu, et que le prix global des heures réellement travaillées (telles qu'indiquées sur les feuilles de temps) aux tarifs établis dans le contrat est inférieur au prix maximum, le Canada a uniquement l'obligation de payer pour les heures réellement travaillées dans le cadre de l'exécution des travaux liés à cette AT/contrat.

Il semble que l'AT serait une "Per Diem avec un plafond", dans lequel le vendeur doit remplir toutes les tâches et les livrables afin d'obtenir le prix maximum de l'AT, même si elle nécessite jours ouvrables supplémentaires que celles indiquées dans l'AT. Pourtant, si l'AT est terminée en moins de temps, le vendeur n'est payé que les jours qui sont travaillées. La Couronne pouvait s'il vous plaît confirmer que cette interprétation est correcte?

Réponse 1) Non, votre interprétation est erronée. Il est dans l'intention de tout contrat résultant et TA-disant contre lui, pour avoir le nombre de jours-personnes d'efforts doivent être fournis par le chargé de projet et le vendeur sera payé sur la base des feuilles de temps soumis et approuvé par le responsable du projet. La description des exigences de l'énoncé des travaux seront fournis par le chargé de projet et l'entrepreneur est seul responsable de la fourniture des services de la ressource proposée à la cité tarif journalier.

Question 2) Souhaitez RHDCC être prêt à accepter des références d'affiliation parentale en réponse aux exigences obligatoires et cotées?

Réponse 2) Afin d'avoir des références acceptées, le projet référencé doit être contracté "lien de dépendance" avec le soumissionnaire ou l'entité (entreprise individuelle ou une coentreprise) en tant que qualifiée en vertu de la SA SPICT, dans les catégories mentionnées dans cette demande de proposition.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.